Gestion des équipements de protection individuelle

La santé et la sécurité des membres du personnel étant une priorité organisationnelle du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), ce dernier s'est engagé à rendre disponibles et à assurer le bon état des équipements de protection individuelle (ÉPI) requis pour ses interventions.

Plus de **20 000 ÉPI** sont exploités par le SIM pour contrôler et atténuer l'impact des risques auxquels près de **2 400 pompières et pompiers** sont exposés lors des interventions.

Ces ÉPI sont soumis à des exigences spécifiques en matière d'inspection, d'entretien et de qualifications des utilisatrices et utilisateurs, garantissant ainsi leur disponibilité, leur bon état, leur utilisation adéquate et leur traçabilité.

Pourquoi faire cet audit ?

La prestation de service du SIM repose sur la compétence de ses effectifs et sur un ensemble de ressources dont les ÉPI.

Pour des conditions optimales d'interventions, il est primordial que le SIM s'assure d'une gestion rigoureuse des ÉPI et que ses effectifs soient dûment formés pour leur utilisation.

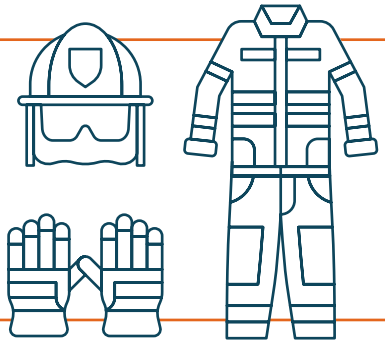

Les principaux constats

- Inventaire des ÉPI en service incomplet et non fiable.
- Activités d'inspection et d'entretien non pleinement mises en œuvre.
- Vigie déficiente des obligations de formation et de maintien des compétences des pompières et pompiers.
- Gestion déficiente de la disposition des ÉPI en fin de vie.

Ce qu'en conclut le Bureau du vérificateur général

Le SIM ne gère pas les ÉPI avec efficacité et efficience tout au long de leur cycle de vie. Cette situation augmente les risques pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses pompières et pompiers, ainsi que l'efficacité de ses interventions.

Nos recommandations à l'unité d'affaires sont présentées dans les pages suivantes.
Cette unité d'affaires a eu l'opportunité de donner son accord.